

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à Saint Christoly Médoc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FERON, Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île.

Date de convocation 18 septembre 2024		Étaient présents : BEGADAN CISSAC-MÉDOC CIVRAC EN MÉDOC COUQUÈQUES GAILLAN EN MÉDOC LESPARRE-MÉDOC ORDONNAC PAUILLAC SAINT CHRISTOLY MÉDOC SAINT ESTEPHE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL SAINT LAURENT MÉDOC SAINT-SAUVEUR-MEDOC SAINT SEURIN DE CADOURNE SAINT YZANS DE MEDOC VERTHEUIL	M. Jean-Robert DUHET - Mme Martine SALLETTE Mme Raymonde FERRIE Mme Béatrice SAVIN M. Eric ROJO M. Bertrand TEXERAUD - Mme Sylvie FERRAND - M. Gilles CUYPERS M. Bernard GUIRAUD - Mme Danielle FERNANDEZ - M. Thierry CHAPPELLAN - Mme Sylvaine MESSYASZ - Mme Isabelle MUSETTI M. Stéphane KORCHEF M. Florent FATIN - M. Philippe BARRAUD - Mme Valérie CROUZAL M. Stéphane POINEAU Mme Michelle SAINTOUT M. Philippe BUGGIN - Mme Lydie VERRET M. Jean-Marie FERON - M. Jean-Michel SAINTEMARIE - M. Bruno CARRILLON - M. Didier DURET Mme Bernadette GONZALEZ M. Frédéric LARROQUE M. Dominique LAJUGIE M. Dominique TURON
Membres en exercice	42		
Membres présents	29		
Membres représentés	6		
Membres votants	35		
Pour	35		
Contre	0		
Abstentions	0		
Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché au siège de la Communauté de Communes.		ONT DONNÉ POUVOIR	M. Jean MINCOY, à Mme Raymonde FERRIE Mme Julie COSTA, à Mme Valérie CROUZAL M. Lucien BRESSAN à Mme Michelle SAINTOUT Mme Jeany FISCHER, à M. Bruno CARRILLON Mme Michèle COOMBS, à M. Jean-Michel SAINTEMARIE M. Serge RAYNAUD, à Mme Bernadette GONZALEZ
DÉLIBÉRATION 070/2024		ÉTAIENT EXCUSÉS	M. Alexandre PIERRARD - M. Joël CAZAUBON - Mme Virginie RASCAR - M. William POUYALET - M. Grégoire de FOURNAS - M. Jean VIANDON - Mme Sophie MOUFLET
		Secrétaire de séance :	M. Stéphane POINEAU
Administration Générale – Rapport d'activités CDC MCPI 2023			

Rapporteur : Jean-Marie FERON

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant aux collectivités le devoir de transparence auprès des élus, au travers d'un récapitulatif des activités de l'année écoulée.

Après avoir pris connaissance du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

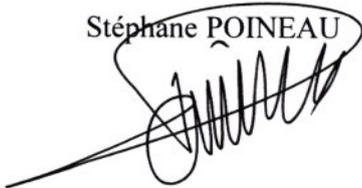
▣ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, joint en annexe.

▣ **AUTORISE** Monsieur le Président à communiquer ledit rapport aux maires des communes membres, afin qu'elles puissent le présenter à leur tour, à leurs conseils municipaux.

Le rapport d'activités sera disponible et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île à l'adresse suivante : www.medoc-cpi – onglet « la communauté ».

Le secrétaire de séance

Stéphane POINEAU



Le Président,

Jean-Marie FERON

